

1. Lieu

14, rue Sainte Anastase – 75003 Paris (Proche Musée Picasso - Métro : Chemin Vert ou Saint Paul)
Ouverture : Mercredi au samedi : 12h – 19h – dimanche : 14h à 18h – Lundi et Mardi sur rendez-vous.

2. Principe

- **Exposition collective**

La galerie regroupe dix artistes autour d'un même thème, pour une exposition d'un mois.

- **Peinture - Arts graphiques - Photographie**

Chacun dispose d'un espace d'environ **5 mètres linéaires** et éventuellement des œuvres sur support papier en carton à dessin.

- **Sculpture**

Environ 10 à 15 œuvres (à voir selon format), et sans obligation de thème.

- **Exposition Individuelle**

- **Petite personne** : Accrochage sur une salle complète, pour une durée d'un mois (salle noire : Rez-de-chaussée – 13 m d'accrochage ; salle voûtée : sous-sol – 13 m d'accrochage) sans obligation de thème, avec une affiche spécifique.

- **Grande personne** : Mise à disposition de la totalité de la galerie pour une période d'un mois. Soit 90m2 pour environ 65 mètres linéaires d'accrochage, plus éventuellement, des œuvres sur support papier, visibles en carton à dessin.

- **Location de salle**

Pendant la période d'été, la galerie peut être louée à la semaine sans prestations particulières, une aide peut-être apportée pour l'accrochage, mais la tenue de la galerie reste à votre charge, les annonces internet et le mailing de la galerie sont assurés mais l'affichage et les invitations papier sont en supplément. Pas de commission sur les ventes.

3. Politique de communication

- **Sites Internet et blogs**

La galerie met en ligne sur : <http://www.artetmiss.fr>, toutes les œuvres exposées et la biographie des artistes, informations conservées pour une période minimale de 5 ans. Un site marchand prolonge l'exposition : <http://www.art-top.eu> Une dizaine de « blogs » présentent les artistes et leur actualité (Les blogs peuvent permettre un suivi des artistes ayant exposé à la galerie, en annonçant leurs expositions si elles nous sont communiquées suffisamment tôt) – exemple : <http://art-et-miss.blog.lemonde.fr> (mais également sur over-blog, télérama, 20minutes, facebook, myspace, blogger, franceTV, artblog,, unblog , au feminin.com). Le site officiel , le site marchand et les blogs capitalisent actuellement plus de 10000 visites par mois avec environ 50 000 pages vues.

Egalement un nouveau concept de vente en ligne avec une **sélection** régulièrement renouvelée est proposée sur notre nouveau site : <http://www.vein-art.eu/>.

- **Affiches et flyers**

Chaque exposition est annoncée par une campagne d'affichage (50 affiches minimum), d'une affiche spécifique à l'exposition ou d'une affiche générique.

Une distribution de 400 flyers accompagne chaque exposition et chaque artiste dispose également de flyers pour annoncer son exposition.

○ **Vernissage**

Un vernissage a lieu *en principe*, **chaque 2^{ème} samedi du mois** de 18h à 21h, précédé d'un publipostage d'environ 10000 invitations (mail et courrier).

○ **Annonce presse**

Chaque mois, une ou plusieurs annonces seront passées dans la presse (l'annonce est systématiquement publiée dans « **l'officiel des galeries** »), ou sur des sites Internet spécialisés.

○ **E-commerce**

L'exposition réelle se prolonge par la présence d'œuvres sur le site marchand : <http://www.art-top.eu> elle fait l'objet d'un 2^{ème} contrat, il n'est pas obligatoire et ne suppose aucun coût supplémentaire; sa fréquentation actuelle est d'environ 4000 visites par mois pour 10000 pages vues.

• **Conditions générales du contrat**

L'artiste met à la disposition de la galerie un minimum de 10 œuvres qui seront présentées à la vente sur site Internet. L'artiste s'engage à fournir une imagerie de bonne qualité et conforme à l'originale de chaque pièce, et d'en donner un descriptif précis : titre, type d'œuvre, mesures, techniques, année de création, prix artiste ainsi que tout commentaire sur l'œuvre. L'artiste fournira une note de présentation de son parcours artistique, sa démarche, ses sources d'inspiration...; une photo de l'artiste est également bienvenue.

La mise à disposition est prévue pour une période d'un an renouvelable. L'artiste peut interrompre cette mise à disposition avec un délais de 15 jours. **Les œuvres sont conservées chez l'artiste qui s'engage à prévenir très rapidement la galerie en cas de vente d'une œuvre référencée sur le site de la galerie.**

• **Transport des œuvres**

Les œuvres, une fois emballées par vos soins sont soit déposées à la Poste, soit enlevées par transporteur. Le choix du mode de transport se fait par le client. Les frais de transport et de livraison sont à la charge de la galerie. L'artiste s'engage à emballer les œuvres avec le plus grand soin et le maximum de sécurité et ce dans les délais les plus courts.

• **Prix des œuvres et rémunération de l'artiste**

La commission est de 25% sur les ventes. Le montant des ventes dû à l'artiste lui sera reversé après encaissement, et une facture sera exigée.

• **Propriété des œuvres**

Il est convenu que l'artiste demeure le titulaire de tous ses droits d'auteur.

4. Déroulement de l'exposition

Une photo de bonne qualité (numérique ou argentique) doit être envoyée **environ 1 mois** avant l'exposition pour la communication (flyers, blogs, affiches, communiqué de presse,...)

Les œuvres doivent parvenir à la galerie **3 jours avant le début de l'exposition** (sauf accord préalable) afin de permettre la réalisation du catalogue, une présentation soignée avec baguettes ou cache clous est recommandée, **un système d'accrochage fiable est impératif**, faute de quoi ces œuvres ne seront pas accrochées.

La liste des œuvres avec mention du format, de la technique utilisée et du prix "galerie" sera jointe .

L'accrochage a lieu les deux premiers jours du mois (en dehors des lundis et mardis), le vernissage se déroule le **2^{ème}** samedi du mois (sauf exception), au cours du mois, la galerie fait une rotation des tableaux en vitrine.

La mise à jour des blogs et sites se fait progressivement pendant la durée de l'exposition.

5. Transport des tableaux

Les frais financiers sont à la charge de l'artiste.

Les œuvres sont soit déposées à la galerie, soit expédiées par transporteur et elles doivent arriver impérativement 3 jours avant le début d'exposition.

En cas d'expédition par transporteur, les emballages doivent être suffisamment solides.

Pour le retour des œuvres, les artistes peuvent passer les chercher à la galerie dans les jours qui suivent le décrochage pendant les heures d'ouverture, sinon la galerie les retourne par transporteur (la poste ou UPS, sauf choix contraire de l'artiste), en port dû.

6. Vente

La galerie percevra une commission de 25 % sur les ventes (inclus TVA et cotisation à « la Maison des Artistes »). Le montant des ventes dû à l'artiste lui sera reversé après encaissement, et une facture sera exigée.

7. Assurance

Les œuvres sont assurées en valeur déclarées par la Compagnie HISCOX pendant leur séjour à la galerie (les valeurs ainsi déterminées ne s'imposant pas aux assureurs en cas de sinistre, une évaluation serait alors faite à partir de photographies des œuvres et de la côte de l'artiste).

8. Frais de participation

La participation aux frais d'exposition est de :

- **Espace exposition simple** (environ 5 m linéaires) : 401,34 € H.T. soit **480 € TTC** pour la peinture et les arts graphiques.
- **Petite personnelle** : (salle noire : Rez-de-chaussée – 13 m d'accrochage ; salle voûtée : sous-sol – 13 m d'accrochage) : 836,12 € H.T. soit **1000 € par salle** sans obligation de thème.
- **Grande personnelle** : 90m2 pour environ 65 mètres linéaires d'accrochage): 4013,40 € H.T. soit **4800 € T.T.C. pour la galerie entière.**
- **Espace sculpture** : 301 € H.T. soit **360 € TTC**
- **Location de la salle à la semaine (juillet-août)** : 794,31 € H.T soit **950 € TTC**

Le règlement à l'ordre de Galerie Art' et Miss se fait en 3 fois, par chèque, paypal ou virement :

- 25% à l'inscription
- 25% un mois avant l'exposition
- 50% à l'accrochage

En cas d'annulation de l'exposant, une somme forfaitaire de 120 € est conservée par la galerie.

9. Inscription

L'inscription ne sera effective qu'après confirmation par la galerie de la réception de la fiche d'inscription et du premier versement.

Bulletin de Participation

Nom : Prénom :

Nom d'artiste :

Numéro d'immatriculation à « la Maison des Artistes » ou URSSAF :

Adresse :

Téléphone

E-mail :

Site Internet :

Désire participer à l'exposition : Thème : Date :

Formule choisie (entourer) :

- | | |
|-------------------------------------|-----------------------------|
| Collective (1 mois) : | • Espace exposition : 480 € |
| Sculpture (1 mois) | • Tarif unique : 360€ |
| Individuelle (1 mois) | • Salle noire : 1000 € |
| | • Salle voûtée : 1000 € |
| | • Galerie entière : 4800 € |
| Location de la galerie (1 semaine) | • Galerie entière : 950 € |

Nombre d'invitations souhaitées :

(Fournir une photo d'un tableau et votre biographie 1 mois avant l'exposition pour réaliser la campagne de communication)

Autorisez vous l'utilisation des photos des œuvres pour :

- Les invitations : Oui - Non
- L'affiche (éventuellement) : Oui - Non
- Le catalogue : Oui - Non
- Les sites Internet : Oui - Non
- Les blogs : Oui - Non

Autorisez vous le paiement des œuvres en plusieurs règlements : Oui - Non
(Si oui, règlement des œuvres au dernier encaissement)

Retour des œuvres par transporteur : oui - non

Autre :

Date et signature :

Joindre le chèque de réservation à l'ordre d'Art'et Miss

Galerie Art'et Miss

14, rue Sainte Anastase– 75003 PARIS - Tél : 01 42 71 79 07 - E-Mail : artetmiss@free.fr

Site: www.artetmiss.fr - E-commerce : www.art-top.eu - www.vein-art.eu

SIRET : 44817091000021 – APE 923 A

